

RAPPORT ANNUEL 2017

**CONSEIL DE QUARTIER
DU CAP-ROUGE**

Le 17 avril 2018

TABLE DES MATIÈRES

1. Mot du président	1
2. Présentation du conseil de quartier	4
2.1. Le conseil de quartier.....	4
2.2. Les membres du conseil d'administration	4
2.3. Le territoire du quartier.....	5
3. Demandes d'opinion	6
4. Plan d'action 2017	6
Les activités et les réalisations 2017	7
4.1. Fonctionnement du conseil.....	7
4.2. Les résultats 2017.....	7
4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier.....	7
4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier	7
4.2.3. Protection des parcs et espaces verts	
4.2.4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier.....	7
4.2.5. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux.....	8
4.2.6. Mise en valeur des sentiers riverains	8
4.2.7. Participation aux consultations de la Ville et recommandations.....	8
4.2.8. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents	8
4.2.9 Sécurité civile	
Le plan d'action 2018.....	10
Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier	11
5. Bilan et états financiers au 31 décembre 2017	11

1. Mot du président

Les membres du conseil d'administration du Conseil de quartier du Cap-Rouge vous présentent le bilan des activités pour l'année 2017.

Lors de l'assemblée générale tenue en avril 2017, les différents volets d'un plan d'action ont été exposés en continuité avec ceux des années précédentes. Au cours de cette année, nous avons poursuivi l'expérimentation des mécanismes de participation citoyenne pilotés par la Ville de Québec sur le rôle et le fonctionnement des conseils de quartiers, l'arrimage entre la Ville et les conseils de quartier, ainsi que la communication.

Même si le conseil de quartier n'a pas tenu consultation publique en matière de zonage en 2017 contrairement aux années passées, nous devons constater que le mécanisme de consultation en amont n'a pas été amélioré. La population du quartier mérite qu'un véritable processus d'information et de concertation précède une consultation publique devant le conseil de quartier. Par ailleurs, nous souhaitons vivement qu'un processus de consultation en amont en rapport avec des modifications au zonage devienne un mécanisme régulier qui permettra au conseil de quartier de mieux orienter ses interventions avant les consultations publiques et de mieux agir en concertation avec les autorités municipales à l'égard de toute consultation et non pas seulement en matière de zonage. Il faut tout de même souligner que l'Arrondissement Sainte-Foy-Sillery Cap-Rouge a procédé à deux séances d'information pour la population du quartier concernant l'aménagement du Parc Chaudière et l'étude de circulation du secteur Legendre.

C'est dans ce contexte que la Ville de Québec, contrairement à la position exprimée fermement par le regroupement des conseils de quartier, a défendu devant l'Assemblée nationale du Québec l'adoption du *Projet de loi n° 122* visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. En effet, le regroupement de 25 conseils de quartier / 27, incluant celui du quartier du Cap-Rouge, a poursuivi une démarche pendant l'année 2017 pour convaincre les élus provinciaux et municipaux de ne pas abolir le processus référendaire en matière d'urbanisme comme prévu dans le projet de loi n° 122. Cette loi a finalement été adoptée le 15 juin 2017 (2017, chapitre 13) et permet aux municipalités du Québec, dont la Ville de Québec, d'abolir le droit d'approbation référendaire par l'adoption par une municipalité d'une politique de participation publique qui respectera les exigences du règlement pris en vertu de la loi.

De manière générale, la participation citoyenne aux assemblées du conseil de quartier est directement reliée aux préoccupations importantes qui interpellent les citoyens notamment dans le cadre de consultations publiques. La prise en considération par la Ville des opinions et suggestions des citoyens affecte par la suite leur assiduité et leur motivation à assister et participer aux assemblées. Nous ne saurions trop insister sur l'importance pour le citoyen d'avoir le sentiment d'être réellement entendu, écouté et respecté par les autorités municipales.

Quant aux éléments priorisés du plan d'action 2017, sans être exhaustif, le conseil a été sensible et en suivi de l'évolution dans les dossiers touchant l'avenir du garage municipal, la problématique de santé provenant des émanations de l'usine Anacolor, ainsi que la réalisation des projets résidentiels de la rue des Maires-Lessard, du projet de résidence pour personnes retraitées sur le site du mail de Cap-Rouge et le développement Legendre, sans oublier le projet du mégacentre commercial abritant le magasin IKEA.

Le conseil a de nouveau apprécié sa participation à l'activité Halloween dans les sentiers de la rivière du Cap Rouge. En matière de sécurité, le conseil de quartier a participé à une activité de sensibilisation à la vitesse aux abords de la zone de 30 km/h de l'école Marguerite d'Youville en collaboration avec les responsables de cette école.

Dans la foulée des conseils d'administration précédents, nous avons maintenu l'importance de mettre en pratique un mode de communication respectueux et de type collaboratif avec les citoyens, les intervenants municipaux ou autres. C'est l'attitude que notre conseil a adoptée, autant dans son écoute des citoyens et des conseillers municipaux que dans ses rapports avec les instances municipales et gouvernementales. À cet égard, le président du conseil de quartier, en qualité de président des assemblées, doit s'assurer du bon déroulement et veiller à ce que les échanges et propos entre les différents intervenants présents ne se transforment pas en argumentation non productive.

Je remercie tous les membres du conseil d'administration. Ce sont des personnes engagées qui offrent temps, compétence et savoir-faire pour le mieux-être de notre quartier.

Nous remercions toutes les résidentes et tous les résidents du quartier ainsi que les responsables d'organismes qui ont contribué d'une façon ou d'une autre à la réalisation de nos dossiers.

Également, nous avons apprécié en cours d'année la collaboration soutenue de madame Priscilla Lafond, conseillère en consultations publiques, ainsi que celle des différents services de l'Arrondissement et de la Ville interpellés selon les sujets. Merci pour votre collaboration et votre professionnalisme.

Les conseillers municipaux des districts touchant le territoire de notre quartier sont membres d'office de notre conseil. En 2017, M^{me} Anne Corriveau, district Pointe-de-Sainte-Foy, a assisté aux assemblées publiques de manière assez régulière, et ce, dans la foulée de ses autres responsabilités auprès de divers autres organismes municipaux. Vu la démission en mars 2017 de M. Laurent Proulx, district de Cap-Rouge–Laurentien, seule madame Anne Corriveau a siégé au conseil de quartier du Cap-Rouge en 2017 en qualité de conseillère municipale. Nous devons souligner la présence de monsieur Rémy Normand, président de l'arrondissement, qui a assisté à plusieurs assemblées publiques en 2017 après le départ de Laurent Proulx. Nous réitérons que la participation des conseillers aux assemblées du conseil de quartier est essentielle tant pour le partage de l'information, l'écoute et la proximité des citoyens que pour le cheminement de nos dossiers et la productivité de nos rencontres.

En cours d'assemblée générale, et tout au long de l'année, les membres du conseil d'administration reçoivent avec intérêt les commentaires et les suggestions des citoyens du quartier. C'est par votre présence et votre implication que nous sommes en mesure de remplir notre mandat. Vos avis, votre compétence et vos commentaires nous éclairent et nous permettent de donner des informations plus justes et d'adopter des résolutions plus efficaces et respectueuses des besoins des gens du quartier. C'est votre interaction avec le conseil de quartier qui légitime notre existence.

Votre conseil de quartier est et demeure une instance privilégiée pour vous écouter et transmettre vos attentes à nos instances municipales. Par votre présence aux assemblées publiques régulières, votre participation aux débats et vos interventions, tous ensemble, nous travaillons à faire de notre communauté du Cap-Rouge un milieu où il fait bon vivre, et ce, en harmonie avec sa nature et les valeurs sociétales.



Roch Maltais,
Président

2. Présentation du conseil de quartier

2.1. Le conseil de quartier

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif qui représente les citoyennes et les citoyens du quartier. Il est un interlocuteur privilégié de la Ville qui a pour mission de permettre aux citoyens d'exprimer leurs opinions et leurs besoins à l'égard de questions qui concernent leur quartier notamment en ce qui a trait à l'aménagement du territoire, l'aménagement des propriétés municipales, la vie communautaire et la sécurité publique. Il constitue un des moyens prévus dans le Règlement sur la politique de consultation publique adopté par la Ville de Québec, tel que modifié le 5 mars 2012 par le Règlement modifiant le *Règlement sur la politique de consultation publique*, R.V.Q. 1881, afin de permettre à la population de participer à la planification et à l'évaluation des services municipaux.

Son rôle est de faciliter la consultation de la population sur les enjeux locaux et de prendre des initiatives pour stimuler le développement du quartier. Le conseil de quartier est appelé à se prononcer ou à agir sur des sujets qui concernent la vie dans le quartier tels que la circulation, les loisirs ou l'environnement et même participer activement aux activités communautaires. Il peut également influencer certaines décisions ayant un impact direct sur le milieu de vie.

Le conseil de quartier du Cap-Rouge a été constitué officiellement le 5 novembre 2004 à la demande de la population. Sont membres de ce conseil toutes les personnes majeures qui résident dans le quartier, ainsi que les personnes majeures qui représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier.

2.2. Les membres du conseil d'administration

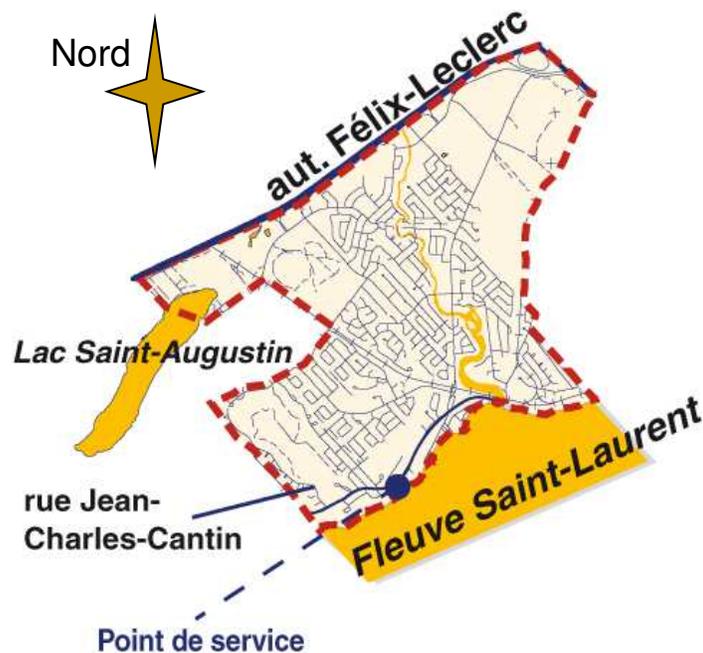
En vertu du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier de la Ville de Québec, R.R.V.Q. chapitre F-1, les affaires du conseil de quartier sont administrées par un conseil d'administration composé de huit (8) membres élus par la population du quartier pour un mandat d'une durée d'un ou de deux ans : quatre (4) hommes et quatre (4) femmes. Le conseil d'administration du conseil de quartier peut nommer par résolution trois (3) autres personnes pour être administrateurs cooptés portant ainsi le nombre d'administrateurs à onze (11) membres. Les conseillers municipaux dont le district ou une partie de celui-ci se situe dans les limites du quartier sont également membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

Composition du conseil d'administration (avril 2017-avril 2018)	
M. Roch Maltais	Administrateur jusqu'en avril 2018 et président
M ^{me} Diane Lepage	Administratrice - démission en septembre 2017
M ^{me} Rita Veilleux	Administratrice et trésorière jusqu'en avril 2018
M ^{me} Denyse Dumas	Administratrice jusqu'en avril 2019 et secrétaire
M ^{me} Sylvie Roy	Administratrice jusqu'en avril 2018 et vice-présidente
M. Martin Blanchette	Administrateur jusqu'en avril 2018
M. Pierre Gagnon	Administrateur jusqu'en avril 2019
M. Jacki Dallaire	Administrateur jusqu'en avril 2019
M. Louis Martin	Administrateur coopté en mai 2017 jusqu'en avril 2018
M. Michel Lagacé	Administrateur coopté en mai 2017 jusqu'en avril 2018
M ^{me} Anne Corriveau	Conseillère municipale du district de Pointe-de-Sainte-Foy
M ^{me} Marie-Josée Savard	Conseillère municipale du district de Cap-Rouge-Laurentien depuis le 6 novembre 2017

2.3. Le territoire du quartier

Les limites des territoires des conseils de quartier ont été adoptées par le conseil municipal en novembre 2003, après la consultation de la population et des conseils d'arrondissement. Les limites du quartier du Cap-Rouge ont été révisées en janvier 2006 à la suite de la reconstitution de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Le territoire du conseil de quartier du Cap-Rouge regroupe une population d'au moins 17 000 personnes. Il est délimité au nord par l'autoroute Félix-Leclerc, à l'est par le boulevard du Versant-Nord, au sud par le fleuve Saint-Laurent et à l'ouest par les limites de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures (rue Jean-Charles-Cantin et la voie ferrée). Les limites du conseil de quartier sont illustrées par la carte ci-dessous.



En 2017, nos assemblées régulières ont été tenues au point de service, maintenant appelé le centre communautaire de Cap-Rouge, lequel regroupe dans ses locaux les organismes reconnus par le conseil d'arrondissement, notamment la Société historique du Cap-Rouge, le club FADOQ Cap-Rouge et les Artisanas au Fil du Temps.

3. Demandes d'opinion

En 2017, les membres du conseil de quartier n'ont pas été invités par l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge à donner leur opinion en matière de modification à la réglementation sur l'urbanisme.

4. Plan d'action 2017

Le plan d'action 2017 annoncé dans le rapport annuel 2016 déposé lors de l'assemblée annuelle du mois d'avril 2017 comportait les volets suivants :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Réalisation d'un remue-méninges concernant la mise en place d'un plan d'action concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière dans un contexte de tenir ultimement une consultation publique à ce sujet ;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon d'autres besoins à évaluer.
2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Faire le suivi des conclusions soumises en février 2016 par le responsable de la sécurité routière de l'arrondissement concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée ;
 - ◆ Réaliser une ou deux activités de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets similaires ou complémentaires à celles de 2015.
 - ◆ Suivi à la suite du programme À pied, à vélo, ville active, auquel a participé le conseil de quartier, et qui cherche notamment à faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail.
3. *Protection des parcs et des espaces verts et de l'environnement*
 - ◆ Suivi concernant le développement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière ;
 - ◆ Suivi du dossier de l'usine Anacolor eu égard aux développements survenus depuis l'intervention d'un comité de citoyens et l'évolution des mesures prises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la Ville de Québec ;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur Développement Legendre dont la réalisation semble vouloir se concrétiser en 2017, notamment quant aux aspects pouvant influencer le milieu de vie des citoyens des secteurs avoisinants ;
 - ◆ Suivi concernant le dossier du futur développement d'un mégacentre commercial abritant IKEA dont l'annonce a été faite en 2016 par la Ville, notamment quant aux aspects pouvant influencer le milieu de vie des citoyens du quartier ;

- ◆ Participation aux activités initiées pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap-Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.
 - ◆ Suivi concernant la préservation de la qualité de l'eau de la rivière en lien avec le renouvellement de l'entente entre la Ville et le conseil de bassin de la rivière, ainsi qu'en lien avec le chantier de construction sur le site du Mail.
4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*
- ◆ Décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise en vue de la signature du Livre d'or ;
 - ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens ou organismes s'étant démarqués ;
 - ◆ Suivi de la consultation et de la présentation faite au conseil de quartier par l'Arrondissement au sujet des orientations et activités au parc nautique.
5. *Collaboration avec les organismes et les commerçants du milieu*
- ◆ Invitation aux organismes et aux commerçants du milieu à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA, et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier particulièrement concernant le plan d'action sur la revitalisation du boulevard de la Chaudière ;
 - ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes ;
 - ◆ Continuer d'appuyer selon les circonstances les demandes ou besoins formulés par les organismes ;
 - ◆ Participation à des tables régionales de concertation régionales et locales (ex. : Table de concertation Vélo, comité de liaison Anacolor, CLD, logements sociaux) ;
 - ◆ Participation à la Table des présidentes et présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03.
6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*
- ◆ Fournir les avis requis concernant les demandes de modification au zonage ;
 - ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartiers.
7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*
- ◆ Tenue d'assemblées régulières mensuelles, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu ;
 - ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Internet du conseil sur le site de la Ville ;
 - ◆ Maintenir une page Facebook du conseil de quartier et renforcement par tout moyen permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens ;

- ◆ Mise en place et consolidation de différents comités de travail au sein du conseil de quartier dans les domaines touchants principalement le Plan directeur du conseil de quartier, le Livre d'or, la sécurité routière et le respect de la nature et de l'environnement. Ces comités, sous la responsabilité d'un administrateur du conseil, voudront faire une place importante aux citoyens désireux de s'impliquer dans un domaine particulier faisant appel à leur intérêt et compétence.

Les activités et les réalisations 2017

4.1. Fonctionnement du conseil

Le conseil de quartier a tenu au cours de l'année neuf (9) assemblées publiques régulières, son assemblée générale annuelle tenue le 20 avril 2017.

Les membres du conseil ont participé à différentes consultations et rencontres de sensibilisation tenues tant par la Ville que par l'Arrondissement, de même qu'à diverses conférences tenues en cours d'année.

4.2. Les résultats 2017

4.2.1. Mise en œuvre du Plan directeur de quartier

Plan directeur et plan d'action du boulevard de la Chaudière : À la suite des modifications au zonage touchant le secteur du garage municipal ayant fait l'objet d'un avis du conseil de quartier en novembre 2016 dans le cadre d'une consultation publique demandée par l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery-Cap-Rouge, le conseil de quartier a organisé le 17 juin 2017 une séance de remue-méninges à laquelle ont participé des organismes communautaires du quartier, des commerçants et les administrateurs du conseil de quartier concernant la mise en place d'un plan d'action pour le boulevard de la Chaudière.

Un résumé des 10 thèmes ayant été le plus discutés lors de la rencontre de remue-méninges a été présenté le 4 octobre 2017 au conseil d'arrondissement Sainte-Foy–Sillery-Cap-Rouge. En outre, l'ensemble des commentaires recueillis a été acheminé à la directrice de l'arrondissement en vue d'obtenir la collaboration de la Ville pour l'élaboration d'un plan d'action pour la revitalisation du boulevard de la Chaudière. Un suivi a été fait en décembre 2017 auprès des responsables de l'arrondissement.

En décembre 2017, à la suite d'une demande de suivi du président auprès de l'Arrondissement, une conseillère municipale informe les administrateurs du conseil de quartier qu'une réflexion est en cours à la Ville sur le sujet. La conseillère accueille la volonté du conseil de quartier du Cap-Rouge d'être associé au développement du secteur.

4.2.2. Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier

La sécurité dans les rues et la qualité des voies de circulation sur le territoire du quartier sont des sujets qui reviennent constamment et qui préoccupent avec raison les citoyens. À cet effet, plusieurs interventions de citoyens ont été effectuées auprès du conseil de quartier :

- Parc-O-Bus Legendre : En janvier 2017, une citoyenne fait part de sa préoccupation au niveau de la sécurité des utilisateurs piétons du nouveau Parc-O-Bus Legendre, lesquels devant se stationner d'un côté

de la rue pour ensuite rejoindre à pied l'abribus situé de l'autre côté de la rue. Par la suite, le conseil de quartier a posé des questions au RTC concernant l'implantation de ce parc de stationnement, les réponses de celui-ci étant jointes comme annexe au procès-verbal de l'assemblée publique du 30 mai 2017.

- Piste cyclable sur la plage Jacques-Cartier : À la suite de l'intervention d'un citoyen et le dépôt d'un sondage en juin 2017 (194 répondants) concernant la possibilité d'une piste cyclable dans le parc de la Plage Jacques-Cartier, puisque ce dossier chevauche le territoire de deux conseils de quartier, il est convenu de contacter le conseil de quartier de la Pointe-de-Sainte-Foy sur ce projet afin de coordonner les interventions des deux conseils de quartier. Même si les dirigeants des conseils de quartier ont convenu d'attendre la position de la Table de concertation vélo sur ce projet avant d'entreprendre une quelconque action concrète, une rencontre de travail des administrateurs des deux conseils de quartier est envisagée pour discuter de cette question incluant la fluidité des voies cyclables entre les deux quartiers. La rencontre planifiée pour le 12 décembre 2017 a dû être annulée pour cause de tempête.
- En février 2017, le conseil de quartier du Cap-Rouge se montre favorable à la demande d'appui au projet *Ville durable : la mobilité au cœur de nos quartiers* et manifeste son intérêt à participer au projet.
- Parc-O-Bus Legendre : En mars 2017, le conseil de quartier a fait parvenir au RTC une série de questions concernant le Parc-O-Bus Legendre. Les questions du conseil de quartier et les réponses du RTC ont été jointes comme annexe au procès-verbal de l'assemblée publique du 30 mai 2017.
- Mobilité durable : Des administratrices du conseil de quartier ont assisté à la séance d'information du 10 juin 2017 présentée par le RTC. À cette occasion, les représentants de la Ville ont fourni différentes statistiques et annoncé un processus de consultation s'échelonnant jusqu'en septembre 2017. À cet égard, le mémoire du conseil de quartier a été déposé le 8 août et peut être consulté sur la page du conseil du site Web de la ville. Y ont été exposés les problèmes et besoins de nos citoyens au regard de la desserte par autobus.
- Construction de trottoirs : À la suite d'une demande du conseil de quartier, la représentante de l'Arrondissement a fait parvenir par courriel aux administrateurs la liste des critères et des autres informations en regard de la construction de trottoirs. Le Conseil de quartier a questionné la Ville quant au retard à compléter la réfection de la chaussée et du trottoir sur la rue Onésime-Voyer.
- Sécurité des piétons face au parc nautique : En réponse à la résolution CQCR-17-CA-20 adoptée le 21 mars 2017 demandant à l'Arrondissement de mettre en place des mesures pour améliorer la sécurité des piétons traversant au bas de la rue Saint-Félix, le Bureau du transport de l'arrondissement informait le CQCR en juin 2017 de son intention

d'effectuer un comptage des piétons et une analyse de leur comportement à l'endroit jugé problématique. À l'automne 2017, l'Arrondissement informe le conseil de quartier que des comptages et des observations ont été faits. Une clôture temporaire a été ajoutée le long du trottoir près du stationnement, pour inciter les utilisateurs du stationnement à traverser à la traverse piétonne lignée. D'après les relevés effectués par la Ville, la présence d'une clôture temporaire près du stationnement du côté nord a eu un impact positif sur le nombre d'utilisateurs de la traverse piétonnière. La situation sera regardée avec les partenaires de la ville afin de proposer un aménagement permanent près du stationnement municipal.

- Développement du secteur Le Gendre : l'Arrondissement tient une séance d'information concernant le plan de circulation du secteur de l'avenue Le Gendre, annoncée au plus une semaine au préalable, cette séance s'est tenue le 25 septembre 2017 au Centre communautaire de Cap-Rouge en vue d'exposer aux citoyens et au conseil de quartier, pour une première fois, les travaux importants à venir dans ce secteur.
- Sécurité piétonnière : Une activité menée par le conseil de quartier s'est déroulée en octobre à l'occasion de l'Halloween en collaboration avec l'école Marguerite d'Youville. Elle visait à sensibiliser les automobilistes roulant sur la rue Provancher au respect du 30 km/h dans la zone scolaire pour la sécurité des enfants.

4.2.3. Protection des parcs et espaces verts

- Aménagement du parc Chaudière : Une soirée d'information organisée par le conseil d'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge a été tenue le 14 juin 2017. Le parc qui devrait être complètement aménagé en 2019 aura notamment des terrains de tennis, de soccer, des jeux d'eau, des paniers de basket, une butte de glisse, un anneau, deux patinoires pour le hockey et le loisir. Le bâtiment déjà sur place sera à décorer. La vidange sanitaire pour les VR sera retirée.
- Herbe à poux : Une citoyenne déplore que l'herbe à poux soit présente à plusieurs endroits dans le quartier (trottoirs, parcs, écoles, terrains de tennis). Un suivi est donné lors de séances ultérieures du conseil de quartier. Interpellé par ce problème, notre comité sur l'environnement s'est engagé à rencontrer la Ville à ce sujet en vue d'une éventuelle collaboration.
- Le conseil de quartier s'informe auprès de la Ville concernant le bassin de rétention en lien avec les stationnements envisagés pour le projet commercial IKEA en rapport avec les normes applicables et leur respect. Les représentants de l'Arrondissement confirment que les stationnements seront aménagés conformément au respect des normes en vigueur.

4.2.4. Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier

- Participation aux activités organisées par les organismes du quartier;
- Signature du livre d'or par les récipiendaires méritants lors de l'assemblée générale annuelle du 20 avril 2017;
- Dans le cadre d'une saine participation citoyenne aux élections municipales du 5 novembre 2017, le conseil de quartier décide d'acheminer à tous les candidats sollicitant l'appui des citoyens dans le secteur de Cap-Rouge lors des élections municipales, un document relatant les priorités importantes du conseil de quartier du Cap-Rouge et des citoyens, et leur demandant de faire connaître leur positionnement en le diffusant par tout moyen qui leur semblera opportun.
- Projet du Mail : À la suite de la rencontre d'information des promoteurs du projet résidentiel du mail de Cap-Rouge, le conseil de quartier informe ceux-ci de l'intérêt des administrateurs du conseil de quartier de rencontrer un représentant de la Chaire de l'Université Laval qui doit éventuellement collaborer au projet résidentiel.

4.2.5. Collaboration avec des organismes locaux et régionaux

- Participation aux rencontres périodiques des présidentes et présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03, particulièrement celles tenues pour la préparation du mémoire du regroupement des conseils de quartier déposé au gouvernement dans le cadre de la commission parlementaire sur le projet de loi n° 122 impliquant l'abolition du droit d'approbation référendaire.

4.2.6. Participation à la réalisation de l'activité Halloween et circuit *Découverte de la rivière du Cap Rouge*

Participation à l'activité Halloween dans les sentiers de la rivière du Cap Rouge chapeauté par le Conseil de bassin de la rivière du Cap-Rouge et tenue le 28 octobre 2017. Cette activité réalisée en partie durant la soirée a été un immense succès attirant des centaines de citoyens du quartier et d'ailleurs venus en famille échanger et se familiariser avec le milieu naturel de la rivière. Comme pour les dernières années, l'accueil des visiteurs sera assuré par le conseil de quartier du Cap-Rouge et plusieurs kiosques seront en place impliquant également Le Groupe scout de Cap-Rouge, le Club d'astronomie Véga de Cap-Rouge et La Maison Léon-Provancher.

4.2.7. Participation aux consultations de la Ville et recommandations

- Discussion à propos d'une consultation effectuée par l'Arrondissement auprès des citoyens concernant les orientations et la fréquentation du Parc nautique ;

- Dépôt en août 2017 d'un mémoire révisé contenant les commentaires et les propositions du conseil de quartier du Cap-Rouge concernant le second projet de Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Québec, et ce, en complément du mémoire déposé et présenté en 2016 par le conseil de quartier ;
- Dépôt en août 2017 d'un mémoire contenant les commentaires et les propositions du conseil de quartier du Cap-Rouge concernant le plan de mobilité durable présenté aux citoyens ;

4.2.8. Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents

- Invitation annuelle pour la présentation de candidatures à l'assemblée générale selon les règles régissant les conseils de quartier;
- Promotion auprès des citoyens de la liste d'envoi électronique des nouvelles du conseil de quartier du Cap-Rouge;
- Collaboration avec le journal local : L'Écho de Cap-Rouge.
- Dossier Anacolor : Suivi régulier au regard du dossier environnemental d'Anacolor et des effets indésirables et nuisibles au bien-être des citoyens provoqués par les opérations de cette entreprise, notamment le suivi des rencontres du comité de liaison Anacolor auprès de la représentante nommée par le conseil de quartier du Cap-Rouge;
 - Le 21 juin 2017, le président du conseil de quartier a envoyé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) la résolution adoptée le 30 mai 2017 concernant l'appui du conseil de quartier pour maintenir la confidentialité des données sur les plaignants.
- Lors de l'assemblée publique de juin 2017, la conseillère Anne Corriveau confirme qu'une concession alimentaire a été accordée à l'entreprise « Le Quai 1635 » qui offrira un service de restauration au parc nautique.
- Le conseil de quartier du Cap-Rouge fait un suivi auprès des autorités de l'Arrondissement pour que des mesures appropriées soient mises en place, afin de minimiser le plus possible les effets nuisibles du projet résidentiel de la rue des Maires-Lessard sur la vie des résidents actuels et assurer la conformité des travaux.
- Regroupement des conseils de quartier pour défendre le droit à l'approbation référendaire : En février 2017, le conseil de quartier entérine et appuie le dépôt d'un mémoire par le regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec (25 / 27) ayant pour objet de demander le retrait des dispositions du Projet de loi n° 122 abolissant le droit de recourir au processus d'approbation référendaire en matière d'urbanisme et de demander l'ajout de dispositions obligeant la Ville de Québec à soumettre les règlements d'urbanisme adoptés à la suite d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) au processus d'approbation référendaire.

En décembre 2017, à la suite de l'adoption du projet de loi n° 122, le conseil de quartier prend la décision d'appuyer le dépôt du mémoire rédigé par le Regroupement de conseils de quartier de la Ville de Québec

portant sur le projet de *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme* et d'autoriser le président à signer le mémoire au nom du conseil de quartier du Cap-Rouge.

4.2.9. Sécurité civile

- Lors de l'assemblée publique du 17 janvier 2017, le conseil de quartier a accueilli M. Réjean Martel, coordonnateur d'arrondissement en sécurité civile, qui a présenté les objectifs poursuivis par la Ville et les moyens mis en place pour réagir à divers sinistres potentiels. Le conférencier a invité les citoyens à se préparer aux situations d'urgence en référant ceux-ci à la documentation disponible sur le site Internet de la Ville.

Le plan d'action 2018

Le plan d'action de l'année 2018 s'inscrit dans la continuité de celui de l'année 2017 en y accentuant le volet de la participation des citoyens par une meilleure publicisation des activités du conseil de quartier. Entre autres, l'année 2018 devra être propice au développement d'un plan d'action pour la revitalisation du boulevard de la Chaudière pour en faire ultimement une artère conviviale surtout dans le contexte de la réalisation du projet résidentiel majeur sur le site du mail de Cap-Rouge, ainsi que la planification du secteur de l'ancien garage municipal et de l'usine Anacolor à la suite des récentes modifications au zonage de ce secteur. Les volets envisagés à ce jour sont :

1. *Réévaluation des priorités du plan d'action et, le cas échéant, du plan directeur de quartier réalisé en 2007*
 - ◆ Dans la foulée des idées et propositions découlant de l'activité remue-méninges de juin 2017, production d'un projet de plan d'action auprès de l'Arrondissement Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge concernant la revitalisation du boulevard de la Chaudière dans un contexte de tenir ultimement une consultation publique à ce sujet ;
 - ◆ Mise à jour du plan directeur de quartier selon d'autres besoins à évaluer.
2. *Amélioration de la sécurité et de la qualité des voies de circulation dans le quartier*
 - ◆ Dans le contexte des projets de développement résidentiel sur le boulevard de la Chaudière, revenir à la charge auprès des autorités municipales concernant des conclusions soumises en février 2016 par le responsable de la sécurité routière de l'Arrondissement concernant la sécurité routière et le partage de la chaussée ;
 - ◆ Réaliser des activités de sensibilisation à la sécurité routière comportant des volets similaires ou complémentaires à celles des années passées.
 - ◆ Suivi à la suite du programme À pied, à vélo, ville active, auquel a participé le conseil de quartier, et qui cherche notamment à faciliter les déplacements actifs des enfants et de leurs parents sur le trajet domicile-école-travail. Sur ce volet, faire un suivi des recommandations faites par le conseil de quartier concernant l'interconnexion en vélo entre les quartiers de la Pointe-de-Ste-Foy et du Cap-Rouge et la problématique de la circulation cycliste dans la côte de Cap-Rouge.
3. *Protection des parcs et des espaces verts et de l'environnement*
 - ◆ Suivi concernant la réalisation des travaux d'aménagement et l'installation des équipements sportifs prévus dans le parc Chaudière ;
 - ◆ Suivi du dossier de l'usine Anacolor eu égard d'une part, aux développements survenus depuis l'intervention d'un comité de citoyens et l'évolution des mesures prises au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'à la Ville de Québec, ainsi que, d'autre part, à l'engagement formulé par le gouvernement du Québec de prendre les mesures pour que l'usine Anacolor soit déplacée hors du quartier du Cap-Rouge ;
 - ◆ Suivi concernant la réalisation du développement du secteur Le Gendre qui a été amorcé en 2017, notamment quant aux aspects pouvant influencer le milieu de vie des citoyens des secteurs avoisinants et l'environnement ;

- ◆ Suivi concernant la réalisation du mégacentre commercial abritant IKEA amorcée en 2017, notamment quant aux aspects pouvant influencer le milieu de vie des citoyens des secteurs avoisinants et l'environnement ;
- ◆ Participation aux activités initiées par divers organismes du milieu notamment pour la sensibilisation et la découverte des sentiers de la rivière du Cap Rouge en collaboration avec le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge.
- ◆ Suivi concernant le projet de mise en valeur retenu dans le cadre du programme « Révons nos rivières ».

4. *Maintien et développement du sentiment d'appartenance au quartier*

- ◆ Décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise en vue de la signature annuelle du Livre d'or;
- ◆ Signature du Livre d'or lors de l'assemblée générale annuelle par des citoyens ou organismes s'étant démarqués ;
- ◆ Présentation faite au conseil de quartier par l'Arrondissement au sujet des orientations et activités au parc nautique.

5. *Collaboration avec les organismes et les commerçants du milieu*

- ◆ Invitation aux organismes et aux commerçants du milieu à participer aux activités du conseil de quartier, particulièrement à l'AGA, et à la mise en œuvre du plan directeur de quartier particulièrement concernant le plan d'action sur la revitalisation du boulevard de la Chaudière ;
- ◆ Participation, sur invitation, aux activités des organismes ;
- ◆ Continuer d'appuyer selon les circonstances les demandes ou besoins formulés par les organismes ;
- ◆ Participation à des tables régionales de concertation régionales et locales (ex. : Table de concertation Vélo, CLD, logements sociaux) ;
- ◆ Participation à la Table des présidentes et présidents des conseils de quartier de l'arrondissement 03.

6. *Participation aux consultations de la Ville et recommandations*

- ◆ Fournir les avis requis en rapport avec des demandes de modification au zonage ;
- ◆ Participer aux séances de formation proposées par la Ville aux conseils de quartiers.

7. *Promotion du quartier et de la communication avec ses résidents*

- ◆ Tenue d'assemblées régulières mensuelles, d'une assemblée générale annuelle, et d'assemblées spéciales s'il y a lieu ;
- ◆ Amélioration de la communication auprès des citoyens par la publication d'articles dans les journaux locaux et de renseignements dans la page Internet du conseil sur le site de la Ville et sur la page Facebook du conseil de quartier ;

- ◆ Renforcement par tout moyen permettant de faciliter et de diffuser l'information et les consultations du conseil de quartier auprès des citoyens ;
- ◆ Consolidation de différents comités de travail au sein du conseil de quartier dans les domaines touchants principalement le Plan directeur du conseil de quartier, le Livre d'or, la sécurité routière et le respect de la nature et de l'environnement. Ces comités sous la responsabilité d'un administrateur du conseil voudront faire une place importante aux citoyens désireux de s'impliquer dans un domaine particulier faisant appel à leur intérêt et compétence.

Signature du Livre d'or : une tradition pour notre conseil de quartier

Chaque année, les membres du conseil d'administration invitent les citoyens à déposer les candidatures de personnes qui se sont démarquées dans leur domaine et/ou activité comme citoyens du quartier ou par leur implication dans notre milieu. Ce peut être grâce à leur originalité, à leur performance, à leur dévouement à une cause ou à leurs réalisations au niveau local, provincial, national ou même international.

Depuis 2016, le conseil de quartier a révisé son processus annuel de la signature du livre d'or. En effet, ces nouvelles modalités lui permettent de décerner périodiquement des mentions honorables à des personnes ou organismes du quartier pour souligner leur travail remarquable auprès de la communauté carougeoise et de ce fait de permettre à ceux-ci d'être en liste avec d'autres personnes s'impliquant dans le quartier pour la signature du Livre d'or attribué à l'assemblée générale annuelle suivante.

Nous remercions notre population pour les propositions reçues qui nous permettent de retenir un maximum de deux (2) ou trois (3) candidatures pour la signature du Livre d'or. Nous honorons ces personnes ou organismes lors de l'assemblée générale annuelle et un cadeau leur est remis.

Bilan et états financiers au 31 décembre 2017

En 2017, le Conseil de quartier du Cap-Rouge a reçu une subvention de 1 500 \$ de la Ville de Québec pour ses frais de fonctionnement.

Nous avons une somme de 1 467.19 \$ restante à la fin de l'année 2016. Le conseil a donc fonctionné pour l'année 2017 avec un budget ajusté de 2 967.19 \$.

Les dépenses de l'année 2017 ont été de l'ordre de 1 686.14 \$ pour les frais d'administration bancaire, les dépenses des membres du conseil d'administration et pour l'assemblée générale de l'année 2017, ce qui inclut les cadeaux et le goûter pour les signataires du Livre d'or.

La somme de 1 281.04 \$ n'a pas été utilisée en 2017 et est donc reportée en 2018.

Les livres sont ouverts pour consultation si nécessaire.

LE CONSEIL DE QUARTIER DU CAP-ROUGE

ÉTAT DES PRODUITS ET DES CHARGES ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec	1 500 \$	2 500 \$
Fonctionnement	<u> </u>	<u> </u>
Charges		
Fonctionnement	<u>1 686 \$</u>	<u>1 236 \$</u>
Projets	<u> </u>	<u> </u>
Excédent des produits par rapport aux charges		
Actif net non affecté au début de l'exercice	<u>1 467 \$</u>	<u>204 \$</u>
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	<u>1 281 \$</u>	<u>1 467 \$</u>